PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale

de l'économie, de l'emploi,

du travail et des solidarités

APPEL À PROJETS 2026

Programme 104 : Intégration et accès à la nationalité française

1. Contexte et objectifs

La politique d'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA), dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), s'inscrit en 2026 dans un cadre profondément renouvelé, marqué par :

- la **loi du 26 janvier 2024** instaurant une **obligation de résultats**, notamment en matière de langue française et de connaissances civiques ;
- la montée en puissance de l'**intégration par l'emploi**, dans un contexte de tensions persistantes sur le marché du travail ;
- le recentrage du programme 104 sur des **actions à impact mesurable**, articulées avec le **CIR**, le **programme AGIR** et les dispositifs de droit commun.

Le présent appel à projets vise à soutenir des actions **complémentaires et non redondantes** des prestations de l'OFII, contribuant à sécuriser les parcours d'intégration jusqu'à l'emploi et l'autonomie.

2. Publics éligibles

Les projets doivent s'adresser prioritairement à :

- des **étrangers primo-arrivants** (moins de 5 ans de présence en France), ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, en séjour régulier ;
- avec une attention renforcée portée :
    - aux **femmes étrangères**, en particulier lorsqu'elles rencontrent des freins spécifiques à la formation et à l'emploi,
    - aux **jeunes primo-arrivants.**

Ne sont pas éligibles : les demandeurs d'asile, les étudiants étrangers, les travailleurs saisonniers ou irréguliers, les mineurs non accompagnés.

3. Axes prioritaires 2026

Axe 1 – Apprentissage du français et atteinte du niveau A2

La maîtrise du français constitue **le socle central** du parcours d'intégration et conditionne désormais l'accès au séjour, à la formation et à l'emploi.

Les projets soutenus devront **obligatoirement** concourir à l'**atteinte effective du niveau A2**, voire au-delà, en complémentarité avec le CIR.

Priorités opérationnelles :

- **Au moins 50 % des crédits** de l'AAP seront consacrés à des actions linguistiques.
- Recentrage sur le **FLE** (et non FLI / ASL), avec des **résultats mesurables**.
- Déploiement d'actions :
    - **en présentiel**, notamment dans les **zones rurales ou sous-dotées** ;
    - **hybrides**, articulant présentiel et outil numérique **FRELLO**.

Sont particulièrement attendues :

- des actions de **démarrage accompagné de FRELLO** (15 à 20h en présentiel) ;
- des actions de **consolidation post-600h OFII**, ciblant l'écrit et l'oral ;
- des projets favorisant l'**accès a minima à la certification A2** ;
- des actions intégrant des **solutions de garde d'enfants**, notamment pour les femmes EPA.

Au vu des enjeux pour les titres de séjour et l'accès à l'emploi, les offres des opérateurs doivent obligatoirement évoluer vers des formations FLE pour assurer une montée en compétences linguistiques (écrites et orales) des apprenants. En cohérence avec les priorités définies collégialement avec les DT OFII, les ateliers socio-linguistiques n'ont plus vocation à être financés par l'AAP de l'action 12 du programme 104. .

Pour être retenues, toutes les actions à visée linguistique devront prévoir pour chaque bénéficiaire **un positionnement linguistique à l'entrée** (si pas de positionnement antérieur) **ainsi qu'à la sortie du dispositif** (indicateurs de progression à transmettre obligatoirement lors du bilan).

Obligation : toutes les formations linguistiques doivent être **référencées Carif-Oref**.

➢ A noter que pour **former les professionnels et les bénévoles** enseignant le français aux étrangers primo-arrivants, vous pourrez vous saisir de l'offre d'outillage et de formation soutenues par la DIAN (cf. Sitothèque ci-après).

Sitothèque des outils financés par la DIAN	
Pour les étrangers primo-arrivants	Formation des formateurs et bénévoles
L'application BonjourBonjour et la cartographie du réseau des Cartif-Oref (RCO) Pour trouver une formation, l'application présente la cartographie des formations dans un format plus facilement accessible au grand public, géolocalisé	**Pop Alpha** https://reseau-cria.fr/pop-alpha/ Pop Alpha est un projet visant à développer les compétences des acteurs de l'intégration pour accompagner les personnes pas ou peu scolarisées dans l'apprentissage de la langue française. Une

et disponible en 7 langues (anglais, arabe, dari, mandarin, pashto, ukrainien et russe). Elle est disponible sur les stores de Google et Apple et sur www.bonjourbonjour.fr Toute la cartographie en détail consultable également sur : www.intercariforef.org/formations/recherche-formations-dian.html **Réfugiés.info** https://refugies.info Service numérique (site internet et application mobile) multilingue et gratuit destiné à informer et à orienter les personnes bénéficiaires de la protection internationale ainsi que les professionnels qui les accompagnent. La plateforme est un outil permettant notamment d'identifier certaines formations et cours de français en langage simplifié, dans la langue de l'utilisateur ou avec des traductions, facilitant l'accompagnement linguistique et administratif des réfugiés.	mallette pédagogique et des ressources adaptées à l'apprentissage de la langue pour des adultes pas ou peu scolarisés sont mises à disposition. **Doc en Stock** docenstock@illettrisme.org Plateforme numérique qui propose un accompagnement pédagogique des outils et des temps de professionnalisation aux intervenants bénévoles et professionnels de l'apprentissage du français auprès des personnes migrantes. Doc en stock est un projet du réseau des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA). **Cavilam** https://accompagner.cavilam.com Cours en ligne « Accompagner les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage du français » de 15 à 20 heures destiné aux bénévoles qui accompagnent les étrangers primo-arrivants dans leur apprentissage de la langue.

Axe 2 – Intégration par l'emploi et reconnaissance des compétences

L'insertion professionnelle constitue une priorité majeure, dans le cadre :

- de la loi pour le Plein Emploi,
- de l'accord-cadre État–OFII–Réseau pour l'emploi,
- des stratégies territoriales portées par les Comités territoriaux pour l'emploi (CTPE).

Projets attendus :

- actions de **FLE à visée professionnelle**, ciblant a minima le niveau A2 ;
- parcours combinant **langue, formation professionnelle et accès à l'emploi** ;
- dispositifs d'**intermédiation avec les employeurs** des métiers en tension ;
- actions d'**accompagnement à la reconnaissance des diplômes et compétences** (VAE, ENIC-NARIC);
- projets spécifiques en faveur de l'**emploi des femmes étrangères**, **incluant** la levée des freins périphériques (mobilité, **garde d'enfants).**

Les projets devront s'articuler étroitement avec France Travail, les opérateurs AGIR et l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux (comités territoriaux pour l'emploi, collectivités, entreprises, branches professionnelles…). Ils devront également être complémentaires des dispositifs financés par le BOP 104.

Axe 3 – Accès aux droits et articulation avec le programme AGIR

Le programme **AGIR** constitue le cadre de référence pour l'accompagnement global des BPI.

Les projets proposés devront :

- être **complémentaires d'AGIR** et construits en lien avec les opérateurs concernés ;
- cibler principalement la **levée de freins** à l'intégration :
    - santé (y compris santé mentale),
    - mobilité,
    - accès aux droits sociaux.

Les actions isolées d'accès aux droits, sans articulation territoriale, ne sont pas prioritaires.

Axe 4 – Le vivre ensemble et l'appropriation des valeurs et principes républicains

Il s'agira de favoriser l'appropriation par les étrangers des principes et valeurs de la République, en complément de la formation civique du CIR et afin de permettre la bonne préparation de l'examen civique obligatoire à compter du 1er janvier 2026 (article 20 de la loi CIAI). Les porteurs de projets (salariés ou bénévoles) sont éligibles à la formation « Valeurs de la République et Laïcité » pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Toutes les informations sur le contenu de cette formation et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet : https://formation-laicite.anct.gouv.fr/

Pourront être financées au titre de cet axe thématique :

- des actions **favorisant la rencontre entre les étrangers primo-arrivants et la société d'accueil**, déployées dans une dynamique interministérielle en associant notamment les champs de la jeunesse et de la culture. L'enjeu est de favoriser la participation des étrangers éligibles à des événements publics ou privés (festivals, etc.), ainsi que d'organiser des rencontres au sein de médiathèques, de salles de spectacle, par exemple. Une attention particulière devra être portée à la participation des publics installés en zone rurale ou périurbaine.

- des actions **faisant du sport un outil d'intégration** (rencontres avec la société et transmission des valeurs notamment républicaines).

A noter pour l'examen civique : la mallette pédagogique de **la formation civique du CIR** a été revue autour de cinq thématiques, communes avec celles de l'examen civique (Principes et valeurs de la République, Système institutionnel et politique, Droits et devoirs, Histoire géographie et culture et Vivre dans la société française) et un site de la formation civique a été créé par la DGEF https://formation-civique.interieur.gouv.fr/ - *voir infra)* afin d'**apporter aux étrangers les informations fiables et nécessaires pour passer l'examen.** Il convient de le **faire connaître ; afin de** le **distinguer de sites commerciaux,** souvent payants.

Ressources pour les étrangers primo-arrivants	
Le site officiel de la formation civique Le ministère de l'Intérieur met à disposition des étrangers primo-arrivants un site internet dédié à la formation civique : https://formation-civique.interieur.gouv.fr/ Ce site rassemble 222 fiches thématiques et des contenus structurés pour aider les étrangers à suivre leur formation, approfondir les notions essentielles et préparer l'examen civique. Il apporte également des réponses pratiques sur le contenu et les modalités de passage de l'examen. Les questions de connaissances susceptibles d'être posées y sont également mises en ligne (les questions de mises en situation ne sont pas publiques). Il recense également les liens vers les centres agréés répartis sur le territoire national. Cette nouvelle est régulièrement enrichie pour offrir aux étrangers un accompagnement complet dans leur parcours d'intégration.	**Le site Ensemble en France et** son **MOOC** **https://www.ensemble-en-france.org/** est une plateforme de ressources proposée par France Fraternités et cofinancée par la DIAN, avec des contenus de décryptage simple de la société française et des valeurs de la République pour découvrir la France et y vivre au quotidien. La plateforme propose un parcours de formation pour comprendre la République et ses valeurs avec 50 vidéos sous-titrées en français, anglais, arabe, espagnol, portugais, mandarin, russe, tamoul, farsi et pachto et des exercices en série. La plateforme propose également des tests d'entraînement visant à préparer les étrangers à l'examen civique.

4. Modalités de mise en œuvre

- Les projets peuvent être :
  - régionaux,
  - interdépartementaux,
  - départementaux ou infra-départementaux.
- Ils doivent être **territorialisés**, s'appuyer sur l'**analyse fine des besoins** et démontrer leur complémentarité avec l'existant. Ils devront être cohérents avec les priorités définies collégialement avec la DREETS, la DT OFII et la DDETS-PP à l'échelle départementale.

Territoire	Axes prioritaires
Départements : Bas-Rhin et Haut-Rhin	• Renforcement du **maillage territorial de l'offre FLE**, en particulier en zones rurales et péri-urbaines insuffisamment couvertes notamment Saverne, Sélestat, Vallée de Thann, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Louis ; • Développement de **formations de proximité** adaptées aux contraintes de mobilité des publics ;

	• Sécurisation de l'entrée et de **la continuité du parcours linguistique** des signataires du CIR afin de limiter l'absentéisme et les ruptures de parcours et permettre **l'atteinte du niveau A2.**
Départements : Meurthe-et-Moselle – Meuse – Moselle et Vosges	• Mise en œuvre d'actions ciblées visant à **atteindre le niveau A2,** notamment en sortie du parcours OFII (600 h) ; • Déploiement de modalités **complémentaires et différenciées selon les territoires départementaux ;** • Renforcement de l'accompagnement linguistique individualisé ou semi-collectif, en particulier pour l'écrit et l'oral.
Départements : Ardennes – Aube – Marne et Haute-Marne	• Développement d'une offre **hybride associant présentiel et outils numériques**, adaptée à l'autonomie des publics ; • Création ou renforcement de **groupes FLE en zones rurales** afin de résorber les zones blanches : • Consolidation des acquis linguistiques pour garantir une **montée en compétence effective vers le niveau A**2.
Ensemble des territoires	• Rééquilibrage territorial de l'offre de formation linguistique afin de garantir un **accès effectif à la formation FLE ;** • Structuration d'un **accompagnement renforcé autour de l'outil FRELLO**, en début et en fin de parcours linguistique (tel que défini page 2); • Priorisation de projets orientés vers des **résultats mesurables** (atteinte du niveau A2, certification, insertion) ; • Articulation renforcée entre FLE général, **FLE à visée professionnelle** et parcours d'accès à l'emploi, en lien avec les besoins des territoires.

- L'ensemble des actions financées par l'appel à projet de l'action 12 du programme 104 devront être **référencées sur la plateforme Réfugiés.info**

5. Critères de sélection

Les projets seront évalués au regard de :

1. leur **adéquation aux priorités 2026** ;
2. leur **capacité à produire des résultats mesurables**, notamment linguistiques et professionnels ;
3. la **qualité des partenariats** (OFII, AGIR, France Travail, collectivités…) ;
4. la **couverture territoriale**, en particulier dans les zones rurales ;
5. la **soutenabilité financière** et la clarté des coûts unitaires ;
6. la qualité des **indicateurs d'évaluation** proposés.

A noter que les opérateurs financés en 2025 par l'action 12 du programme 104 sur des actions linguistiques qui **ne se sont pas référencés sur le site du CARIF-OREF en 2025 ne seront pas prioritaires pour l'obtention d'une subvention du BOP 104.**

6. Modalités de dépôt, instruction et évaluation

Dépôt des dossiers **avant le 12 juin 2026** via la plateforme **Démarche numérique** https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/dreets-ge-aap-integration-2026

- En fonction du périmètre territorial du projet déposé, l'instruction sera assurée par la **DREETS** et/ou les **DDETS-PP**, avec association systématique des **DT OFII**. Selon la nature des projets pourront être associés à l'instruction d'autres services de l'Etat parmi lesquels : l'agence régionale de santé (ARS) et ses directions territoriales (DT–ARS) ; la délégation régionale académique à l'engagement, à la jeunesse et aux sports (DRAJES au niveau régional) ou les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES au niveau départemental) ; la direction régionale ou départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE ou DDFE) ; les services du RPE.
- Le renouvellement des financements sera conditionné :
    - au **respect des priorités** ;
    - à la **transmission complète des bilans** qualitatifs et quantitatifs.
- Un **suivi renforcé** et des contrôles pourront être réalisés.